



PROCEDURE SPECIFIQUE

Conditions d'octroi du titre honorifique de vétéran

		Tf
Autorité rédactionnelle	HRG-A/N/DH	9-2820-6332
Organisme approbateur	HRG-A	9-2820-6100
Organisme éditeur	HRG-A/N	9-2820-6330



Etat des Editions / Révisions			
Edition	Révision	Date	Raison / Remarque
001	000	07 Mai 07	Document de base
Révision périodique: 24 m			
Nombre total de pages: 10 Nombre total d'annexes: 04			

Groupe cible de la directive						
Niv	Nr MOS	Qualification	AND/OR	Org	Fonction	Connaissance
				All Def	Militaires et civils au service actif	NEED
Domaine d'application : quand et où est-ce applicable ?						
Liste de mots clefs: Vétéran; titre honorifique						
Cette directive est applicable en période de paix						
Date effective d'application: dès publication						

TABLE DES MATIÈRES

1.	Généralités	4
a.	But.....	4
b.	Structure arborescente.....	4
c.	Références.....	4
d.	Autorité(s) collaboratrice(s)	4
e.	Autorité(s) consultée(s).....	4
2.	Principes généraux	4
a.	Introduction.....	4
b.	But du titre honorifique de vétéran	4
c.	Domaines d'application.....	4
	Annexe A : Formulaire pour l'obtention du titre de vétéran.....	1
	Annexe B : Liste des missions (non exhaustive).....	1
	Annexe C : Modèle de carte de vétéran.....	1
	Annexe D : Modèle d'insigne de vétéran	1

1. Généralités

a. But

La présente directive a pour but de fournir à tous les intéressés, les directives en matière d'octroi du titre de vétéran à titre honorifique.

b. Structure arborescente

(1) Directive(s) directement supérieure(s)

(a) Loi du 10 avril 2003 accordant le titre honorifique de vétéran à certains membres du personnel du département de la Défense (Moniteur belge du 6 mai 2003).

(b) Arrêté royal du 12 octobre 2006 déterminant les opérations auxquelles les membres et anciens membres du personnel du département de la défense doivent avoir participé pour être vétéran et les conditions pour l'octroi du titre honorifique de vétéran (Moniteur belge du 17 novembre 2006).

(c) Arrêté ministériel du 12 octobre 2006 exécutant l'arrêté royal du 12 octobre 2006 déterminant les opérations auxquelles les membres et anciens membres du personnel du département de la Défense doivent avoir participé pour être vétéran et les conditions pour l'octroi du titre honorifique de vétéran (Moniteur belge du 17 novembre 2006).

c. Références

Néant

d. Autorité(s) collaboratrice(s)

Néant

e. Autorité(s) consultée(s)

HRP-R

2. Principes généraux

a. Introduction

Suite aux textes légaux repris dans le Par 1.b., les membres et anciens membres du personnel du département de la Défense peuvent sous certaines conditions, porter le titre honorifique de vétéran.

b. But du titre honorifique de vétéran

Ce titre constitue une reconnaissance officielle des services accomplis en dehors du territoire du Royaume dans des conditions difficiles à l'occasion de missions ou opérations pendant lesquelles des risques pour la santé ou la sécurité ont effectivement été encourus.

c. Domaines d'application

(1) Sont vétérans et peuvent porter le titre honorifique de vétéran, les membres et les anciens membres du personnel du département de la Défense qui, en exécution d'une décision du Gouvernement belge, ont participé, en dehors du territoire du Royaume, à au moins une des missions ou opérations reprises à l'Ann A et qui en introduisent la demande et démontrent leur participation à ces missions ou opérations.

- (2) Sont également vétérans et peuvent porter le titre honorifique de vétéran, les membres et les anciens membres du personnel du département de la Défense qui ont, en exécution d'une décision du Gouvernement belge ou du Ministre de la Défense, participé en dehors du territoire du Royaume à au moins une mission ou opération non reprise à l'Ann A, mais qui a été exécutée dans des conditions pendant lesquelles des risques pour la santé ou la sécurité ont effectivement été encourus et qui en introduisent la demande et démontrent leur participation à au moins une de ces missions ou opérations.

Les demandes sont soumises à l'accord du Ministre de la Défense après avis de la commission dont la composition est fixée par l'Arrêté ministériel repris au Par 1. b (3).

(3) Procédure

(a) Introduction de la demande

Le personnel pensant être dans les conditions pour l'obtention du titre honorifique de vétéran introduit sa demande auprès de HRG-A/N au moyen du formulaire repris à l'Ann A dûment complété et signé. L'exactitude des périodes est à contrôler auprès de l'ESA (Elément de support administratif).

(b) Suite réservée à la demande

(i) Missions ou opérations déjà reconnues (Par 2.C.(1))

HRG-A/N délivre à l'Institut des Vétérans - Institut national des Invalides de Guerre, anciens combattants et victimes de guerre (IV-INIG) un extrait de la matricule reprenant la (les) mission(s) et/ou opération(s) ainsi que la (les) période(s).

Sur base de cet extrait, l'IV-INIG délivrera gratuitement une carte de vétéran dont modèle en Ann C.

(ii) Missions ou opérations non reconnues (Par 2.C.(2))

Les missions ou opérations seront soumises à la commission chargée d'émettre un avis relatif aux missions et opérations qui sont prises en considération pour être reconnues dans le cadre de l'octroi du titre de vétéran à titre honorifique.

Les missions ou opérations une fois reconnues, HRG-A/N délivre à l'IV-INIG un extrait de la matricule reprenant la (les) mission(s) et/ou opération(s) ainsi que la (les) période(s). Sur base de cet extrait, l'IV-INIG délivre gratuitement une carte de vétéran dont modèle en Ann C.

(c) Insigne de vétéran

Il existe également un insigne de vétéran dont modèle en Ann D et qui est disponible contre paiement dans les différents CR Dis CI II (Mil Shop).

Annexe A : Formulaire pour l'obtention du titre de vétéran

CONFIDENTIEL PERSONNEL

A ADRESSER A : HRG-A/N
 Quartier Reine Astrid
 Rue Bruyn 1
 1120 BRUXELLES
 Adresse e-mail : dghr.hrgan@mil.be

NOM (en lettre majuscules) :

Prénoms :

Grade :

Date de naissance :

N° matricule :

Unité :

Adresse civile : N° Tf :

Adresse email :

Sollicite l'obtention du titre honorifique de vétéran suite aux missions reprises ci-dessous.

A. Missions ou opérations à l'étranger relatives à la Médaille Commémorative du même nom

NOM DE LA MISSION	UNITE	DU	AU

B. Opérations humanitaires armées relatives à la Médaille Commémorative du même nom

NOM DE LA MISSION	UNITE	DU	AU

C. Autre(s) mission(s)

NOM DE LA MISSION	UNITE	LIEU/PAYS	DU	AU

Remarque : La liste des missions ou opérations peut être obtenue auprès de l'adresse reprise ci-dessus.

J'affirme sur l'honneur que tous ces renseignements sont exacts.

(signature)

Annexe B : Liste des missions (non exhaustive)

Missions ou opérations à l'étranger (cadre A)

- 1° au moins une mission en ex-Yougoslavie, effectuée après le 13 mars 1992;
- 2° au moins une mission dans le cadre de l'ECMM, du 15 septembre 1992 au 31 décembre 2000;
- 3° au moins une mission UNMO;
- 4° WINTER LODGE du 08 octobre 1992 au 05 février 1993;
- 5° une Ops SHARP après le 30 septembre 1992;
- 6° une Ops SOUTHERN BREEZE après le 04 septembre 1994;
- 7° RESTORE HOPE I du 1 décembre 1992 au 22 avril 1993;
- 8° au moins une mission dans le cadre de l'élément d'appui de la Force navale aux opérations RESTORE HOPE et UNOSOM effectuée après le 09 janvier 1993;
- 9° UNOSOM II du 05 mars 1993 au 22 août 1993;
- 10° UNOSOM III du 04 août 1993 au 04 janvier 1994;
- 11° MINURSO à partir de septembre 1992;
- 12° UNAMIR I du 18 novembre 1993 au 04 avril 1994;
- 13° UNAMIR II du 15 mars 1994 au 22 avril 1994;
- 14° l'opération de déminage UNDP ou CMAC au Cambodge à partir du 01 avril 1994;
- 15° COLUMBUS à partir du 23 septembre 1994;
- 16° IFOR à partir du 15 décembre 1995;
- 17° UNTAES à partir du 15 janvier 1996;
- 18° UNSCOM du 15 mai 1993 au 15 mai 1994;
- 19° SFOR à partir de décembre 1996;
- 20° ALBA du 07 juin 1997 au 27 juillet 1997;
- 21° ALBALODGE du 26 avril 1999 au 28 juin 1999;
- 22° AFOR à partir du 17 avril 1999;
- 23° KFOR à partir du 26 mars 1999;
- 24° ALLIED HARVEST du 08 juin 1999 au 21 août 1999;
- 25° au moins une relève au profit de l'UNWFP au KENYA ou au SOUDAN pendant la période du 08 décembre 1997 au 18 avril 1999;
- 26° ALLIED FORCE du 24 mars 1990 au 10 juin 1999;
- 27° LAOS à partir du 18 septembre 1999;
- 28° au moins une mission dans le cadre de l'EUMM à partir du 1er janvier 2001.
- 29° AMBER/FOX du 05 octobre 2001 au 23 janvier 2002;
- 30° ISAF à partir du 29 janvier 2003;
- 31° CONCORDIA à partir du 29 mars 2003;
- 32° ESSENTIAL HARVEST du 28 août 2001 au 26 septembre 2001;
- 33° AVENIR du 22 janvier 2004 au 24 juin 2004;
- 34° une opération de déminage en mer BALTIQUE après le 1er janvier 1999;
- 35° ACTIVE ENDEAVOUR à partir du 07 décembre 2001.
- 36° WEST SHARK du 12 septembre 2003 au 15 octobre 2003;
- 37° TSUNAMI-SOLIDARITY à partir du 11 janvier 2005;
- 38° BELBAT après le 13 mars 1992;
- 39° MOVING STAR après le 29 octobre 1992;
- 40° BOSNIA ROAD après le 15 septembre 1993;
- 41° JOINT FALCON après le 10 octobre 1996.
- 42° SAHEL en 1973 et 1974;
- 43° ALTHEA à partir du 03 janvier 2005;
- 44° AMIS du 20 juin 2005 au 30 octobre 2005;
- 45° DUTCH/BELGIAN DRAGON du 06 décembre 2005 au 17 mai 2006;
- 46° ENDURING FREEDOM du 22 mars 2006 au 20 avril 2006;

Opérations humanitaires armées (Cadre B)

- 1° les missions AFRIQUE 60 au Congo du 1^{er} juillet 1960 au 31 décembre 1960;
- 2° les missions AFRIQUE 60 au Ruanda-Urundi du 1^{er} juillet 1960 au 21 août 1962;
- 3° les opérations OMMEGANG de sauvetage d'otages accomplies en 1964 et en 1965 en République démocratique du Congo;
- 4° les opérations dénommées "Dragon Rouge" et "Dragon Noir" qui ont été exécutées du 24 au 27 novembre 1964 à Stanleyville et à Paulis en République démocratique du Congo;
- 5° l'opération dénommée "Red Bean" qui a été exécutée au Shaba (Zaïre) du 19 mai 1978 au 10 juillet 1978;
- 6° l'opération "Green BEAM" sur le continent africain entre le 04 octobre et le 02 novembre 1990;
- 7° l'opération "BLUE BEAM" sur le continent africain entre le 24 septembre et le 04 novembre 1991;
- 8° l'opération "SILVER BACK" au Rwanda en avril 1994;
- 9° l'opération "SUNNY WINTER" sur le continent africain entre le 29 janvier et le 24 mars 1993;
- 10° l'opération "GREEN STREAM" sur le continent africain du 23 mars 1997 au 06 juin 1997;
- 11° les opérations DAS qui ont débuté sur le continent africain en 1991;
- 12° l'opération MAMBA-ARTEMIS" sur le continent africain du 07 juin 2003 au 20 septembre 2003.

Autres missions (liste non exhaustive) (Cadre C)

- 1° OCTOPUS du 21 septembre 1987 au 1^{er} juillet 1988;
- 2° SOUTHERM BREEZE du 13 août 1990 au 19 août 1991.

Annexe C : Modèle de carte de vétéran



Annexe D : Modèle d'insigne de vétéran

